



## TARIFS DU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT

### PRESTATIONS ÉLÈVES : Tarif annuel

#### DEMI-PENSION :

Forfait **5 jours** : déjeuners des lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : **505,80 €**

Forfait **4 jours** : déjeuners des lundi, mardi, jeudi et vendredi : **432,00 €**

#### INTERNAT

N.B. L'internat n'est pas disponible pour les étudiants de BTS ni pour les élèves redoublants des classes de terminales.

Forfait **4 ou 5 nuitées** : accueil du dimanche soir ou lundi matin au déjeuner du vendredi : **1340,64 €**

Forfait **3 nuitées** : accueil du lundi matin au déjeuner du mercredi et du jeudi matin au déjeuner du vendredi : **1148,04 €**

INTERNES-EXTERNÉS : forfait comprenant uniquement les petits-déjeuners, déjeuners et dîners du lundi au vendredi sans l'hébergement : **938,45 €**

#### **Repas ponctuel au ticket 3,80 €**

N.B. : Chaque trimestre est à régler en début de période, tout trimestre commencé est dû.

RAPPEL : Les tarifs sont susceptibles d'augmenter au 1<sup>er</sup> de l'année suivante

### TROUSSEAU ELEVES INTERNES

- **Alèse-protège matelas, imperméable (élastiques aux angles) : 90\*200cm**
- Draps et couverture ou housse de couette et couette (90 cm)
- Oreiller et taie
- Nécessaire de toilette
- Chaussons
- Cadenas pour armoire (en prévoir obligatoirement un second en dépannage)

Si un élève interne rentre le dimanche soir, il doit se munir d'un duvet supplémentaire prévu à cet effet, tous les dortoirs n'étant pas ouverts.

Rappel : l'accès à l'internat le dimanche soir est réservé aux internes ayant un domicile très éloigné. L'accueil se fait alors de **20h à 22h**. Il n'y a pas de restauration le dimanche soir. L'inscription se fait à la rentrée pour toute la durée de l'année.

► **Les élèves internes ne doivent pas détenir de médicaments : ceux-ci seront déposés à l'infirmerie avec une photocopie de la prescription médicale qui s'y rapporte.** L'élève veillera à informer le (ou les) surveillant(s) du dortoir de l'existence de ce traitement.

N.B. : L'internat est un lieu de vie en commun, afin d'éviter tout problème il est vivement conseillé de n'apporter aucun objet de valeur, notamment un ordinateur, et de ne pas conserver d'argent liquide, sauf en cas d'absolue nécessité et de façon très limitée. Un état des lieux du mobilier est fait en début et en fin d'année scolaire.